

Compte rendu de la séance

du vendredi 10 juillet 2020

Date de convocation 06/07/2020

Présents : Patrick BURATTO (retard arrivé 20h30), Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA, Stéphanie DEVOS, Victoria GOBLET, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Nicolas PIC (retard arrivé 20h30), Nathalie PLOUVIEZ, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Absents représentés : Bruno PUTTO par Victoria GOBLET

Secrétaire(s) de la séance: Victoria GOBLET

Ordre du jour:

- Vote du taux des taxes communales
- Vote des subventions aux associations
- Vote du budget
- Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois
- Désignations des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020
- Questions diverses

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le dernier compte rendu de la séance du 16 juin 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 16 juin 2020.

Dans un soucis d'organisation de la séance, Monsieur le Maire, demande de modifier le déroulement de l'ordre du jour pour commencer par l'élection des délégués des conseillers municipaux pour l'élection des sénateurs afin de transmettre le résultat des élections à la Préfecture et à la gendarmerie sans délai.

La demande est acceptée à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

Monsieur PIC et Monsieur BURATTO sont excusés pour leur retard en début de séance. Arrivés à 20h30, ils n'ont pas assisté à la désignation des délégués du Conseil Municipal en vu des élections des sénateurs.

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs (DE 2020_024)

- Vu le Décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et plus particulièrement son article 3

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2020 relatif à la convocation des conseils municipaux en vue de l'élection des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020
- Vu la convocation du maire en date du 6 juillet 2020

L'assemblée délibérante a procédé à l'élection des délégués titulaires dans un premier temps et des délégués suppléants dans un second temps.

Résultat des élections :

Délégués titulaires ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour :

Nombre de votants : 13

Majorité absolue : 7

Bulletins blancs ou nuls : 0

Robert CINQ : 13

Stéphanie DEVOS : 13

Victoria GOBLET : 13

Délégués suppléants dans l'ordre (en fonction de l'ancienneté de l'élection puis de l'âge) ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour :

Nombre de votants : 13

Majorité absolue : 7

Bulletins blancs ou nuls : 0

1- Robert ROUFFIAC : 13

2- Karine PHALIPPOU : 13

3- Lydie DE ARRRIBA : 12

(Nathalie PLOUVIEZ : 1) non élue

Mme PHALIPPOU Karine s'absente pour déposer le procès-verbal des élections à la gendarmerie de GRAULHET

Arrivé de M. PIC Nicolas et M. BURATTO Patrick.

Vote du taux des taxes communales (DE 2020 025)

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante doit statuer chaque année sur les taux d'imposition des taxes directes locales.

Cette année en raison de la crise sanitaire, les communes avait jusqu'au 3 juillet 2020 pour modifier ses taux d'imposition.

Au delà de cette date, les taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2019.

Le conseil municipal en séance du 16 juin 2020 ne souhaitait pas modifier ces taux d'imposition, mais la délibération n'étant pas inscrite à l'ordre du jour ; le vote avait été repoussé à la prochaine séance de conseil municipal qui est ce jour.

Pour rappel, la commune n'est plus décisionnaire en matière de taxe d'habitation.

Les Taxes	Ancien Taux	Nouveau Taux	Observations
Foncier bâti	11.94 %	11.94 %	pas de changement
Foncier non bâti	67.97 %	67.97 %	pas de changement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE cette proposition.

Vote des subventions allouées aux associations (DE 2020_026)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal doit délibérer pour le montant des subventions allouées aux associations.

Afin de ne pas avoir de conflit d'intérêt, toute personne ayant un lien direct avec un bureau associatif ne doit pas prendre part au vote.

Après avoir délibéré, la commune décide d'allouer aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS		Elu ne prenant pas part au vote	Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
ADMR	200,00		15	15	0	0
Age d'Or	80,00		15	15	0	0
Amicale des sapeurs-pompiers	50,00		15	15	0	0
Amicale Loisir Pétanque Puybegon	600,00		15	15	0	0
Anciens Combattants	50,00		15	15	0	0
Association laïque du RPI	150,00		15	15	0	0
Croix rouge	100,00		15	15	0	0
Cultures et loisirs	830,00	Aymeric GUIPAUD Véronique CHERBOURG	13	12	0	1 Aurélien GOULIGNAC
Foot Briatexte	520,00		15	15	0	0
Gym Briatexte	300,00	Victoria GOBLET	14	14	0	0
La Souris Puybegonnaise	300,00	Robert CINQ	14	14	0	0
Les clochers	550,00	Patrick BURATTO Michel SOULET	13	13	0	0
Mutuelle Coup dur	15,00	Bruno PUTTO	14	14	0	0
Pieds Begon	500,00		15	15	0	0

Retour de Mme PHALIPPOU Karine.

Vote du BP Commune 2020 (DE 2020_027)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Puybegon,

Vu la reprise des résultats sur le CA 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Puybegon pour l'année 2020, présentée par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **538 225.86 Euros**

En dépenses à la somme de : **538 225.86 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	84 765.00 €
012	Charges de personnel	109 936.00 €
14	Atténuations de produits	70 855.00 €
65	Autres charges de gestion courante	31 245.00 €
66	Charges financières	1 100.00 €
67	Charges exceptionnelles	62 558.47 €
Total		360 459.47 €
	Opérations d'ordre	7 451.90 €
	Dépenses Imprévues	2 975.56 €
	Virement à la section d'Investissement	39 000.00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	409 886.93 €

RECETTES

013	Atténuation de charges	12 000.00 €
70	Produits des services	9 850.00 €
73	Impôts et taxes	131 772.00 €
74	Dotations et participations	103 131.00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 500.00 €
76	Produits financiers	0.00 €
77	Produits exceptionnels	200.00 €
042	Opérations d'ordre (transfert entre section)	1 813.91 €
Total		279 266.91 €
002	Résultat de fonctionnement reporté exercice 2019 (pour mémoire le BP de la commune intègre le résultat d'assainissement suite au transfert de compétence au 01/01/20 à la communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET)	130 620.02 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	409 886.93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 994.04
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00
2046	Subventions d'équipements versées	15 632.00
21	Immobilisations corporelles	32 800.00
23	Total opérations équipements	2 631.60
16	Emprunts et dettes assimilées	15 500.00
020	Dépenses imprévues	2 966.99
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 813.91
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	40 000.39
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		128 338.93

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fond divers	7 800.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	51 994.43
13	Subventions d'investissements	17 965.00
16	Emprunt	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00
20	Immobilisations corporelles	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	39 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 079.50
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		128 338.93

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, VALIDE, à l'unanimité, le budget 2020 de la commune.

Modification des statuts du SMAEP du Gaillacois (DE 2020_028)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois a modifié ses statuts en date du 4 mars 2020.

Vu la période de crise sanitaire et le confinement, les instances n'ont pu à ce jour approuver cette modification de statuts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts du SMAEP
- propose de nommer M. CINQ comme délégué titulaire pour la compétence DECI et Mme DEVOS comme suppléante

La séance est levée à 21h50.